CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an) $4.00
Edition hebdomadaire " 1.00

Les annonces sont insérées aux taux —suivants:—

Par ligne	Une insertion	0 10
"	Chaque insertion subséquente	0 05
"	Trois insertions par semaine	0 06
"	Deux " " "	0 07
"	Une " " "	0 08

Conditions spéciales pour annonces à —longs termes—

Réclames: 10 centins par ligne chaque —insertion—

JEUDI, 28 MARS 1889

Sir John Thompson a prononcé, hier, un magnifique discours dans lequel il est permis de dire qu'il n'a pas laissé debout un seul des arguments de ses adversaires.

Après avoir entendu ce discours, qui est un chef-d'œuvre de clarté, de logique et d'argumentation serrée, il est impossible de douter que le bill des Jésuites fût parfaitement constitutionnel, et que le gouvernement n'eût pu le désavouer sans porter atteinte aux droits provinciaux.

On a remarqué, hier, que M. Blake s'est levé à la suite du discours de Sir John Thompson et a traversé le parquet de la chambre, pour aller féliciter le ministre de la justice.

La plupart des députés que nous avons vus ce matin affirment leur intention de terminer ce soir, coûte que coûte, la discussion sur le bill des Jésuites, dut-on prolonger pour cela la séance, jusqu'à une heure avancée.

Il paraît que nos fougueux défenseurs des droits britanniques et de la suprématie de la reine Elizabeth ne sont pas parvenus à émouvoir le gouvernement anglais sur les dangers que courent, au Canada, le protestantisme et les libertés civiles.

En recevant, hier, le mémoire de l'Alliance protestante de Londres, Lord Knutsford, secrétaire des colonies, s'est borné à répondre que la question du bill des Jésuites était de la compétence exclusive du gouvernement canadien.

M. Dalton McCarthy, et les *ultras* de son parti, sont beaucoup plus royalistes que la Reine.

On annonce comme à peu près certain que M. Robert Hitt, l'auteur de la fameuse proposition Hitt va être nommé ministre pour les Etats-Unis à Londres. M. Hitt est l'intime ami de M. Blaine et pendant le cours des derniers mois, ils ont fait campagne ensemble. Cette indication a son intérêt, car elle ne permet guère de douter que la motion Hitt ait été présentée par suite d'un accord entre M. Hitt et le nouveau Secrétaire d'Etat.

Le *Globe* d'hier publiait un article de haute tartufferie qui mérite d'être signalé tout particulièrement aux honnêtes gens.

Il reproche avec violence au colonel O'Brien d'avoir formulé une motion dont le texte est conçu de telle nature, qu'elle ne pourra pas entraîner à la fois le vote des conservateurs et celui des libéraux, celui des catholiques et celui des protestants.

Pour complaire au *Globe*, il eut fallu que les orateurs de l'orangisme dissimulassent soigneusement que le mouvement anti-jésuitique a eu pour origine un sentiment d'hostilité contre l'église catholique.

Il aurait fallu éviter de dire du mal des Jésuites, et s'abstenir de toute exposition de principes propres à faire craindre que leurs adversaires ne soient pas de vaillants défenseurs de l'autonomie des provinces.

Si le colonel O'Brien s'était borné à demander le désaveu du bill des Jésuites parcequ'il est *ultra vires*, il aurait pu avoir pour lui, au dire du *Globe*, les orangistes et les libéraux. Peut-être même les catholiques auraient-ils été assez sots pour se laisser couper le cou sans s'apercevoir, au nom d'un scrupule de procureur sur la légalité du bill de M. Mercier. Grâce à cet accord, le gouvernement aurait été mis en minorité, la constitution aurait été violée, la province de Québec aurait été sacrifiée et le tour serait joué.

Il est impossible, on le conviendra, d'être plus cyniquement hypocrite.

Mais les nombreux inspirateurs du *Globe* nous paraissent être aussi peu clairvoyants qu'ils se montrent peu honnêtes.

Le plan machiavélique qu'ils ont conçu présentait deux vices radicaux.

D'abord, si la question des Jésuites avait été présentée comme une simple question légale, elle n'eut plus fourni aucun aliment au fanatisme, et par conséquent elle aurait perdu tout intérêt pour ceux de ses promoteurs dont le but unique est de faire du capital politique avec la création d'un parti protestant.

En second lieu, le *Globe* se trompe gravement sur l'essence même du catholicisme s'il se figure qu'un seul catholiques aurait pu, sans apostasier, s'associer à l'argumentation du *Law Times* et du *Law Journal*

La motion de M. O'Brien qui considère les Jésuites comme un ordre dangereux ne sera assurément souscrite par aucun bon catholique. Mais elle est moins radicalement hostile au catholicisme, que la doctrine d'après laquelle la simple reconnaissance de la suprématie spirituelle du Pape, ou l'insertion de son nom dans un acte public, constituerait un attentat contre la loi anglaise.

La crise du travail parait intense aux Etats-Unis. On affirme que dans l'ensemble de la République américaine, il n'y a pas moins de trois millions de personnes sans travail.

Nous ne saurions trop engager les partisans de l'annexion commerciale à méditer sur cette situation qui n'offre rien d'encourageant.

LA SEANCE D'HIER

La prolongation de la discussion du bill des Jésuites ne saurait être, entre nous, un sujet de plainte, Les situations se précisent chaque jour d'avantage, et, comme Canadiens Français, nous avons tout à y gagner.

Dès à présent il semble qu'on puisse résumer la physonomie du débat de la manière suivante.

Le gouvernement de Sir John A. Macdonald a pris franchement et vigoureusement parti pour la tolérance religieuse. Il est décidé à défendre les droits des catholiques, et ne pas laisser porter atteinte aux privilèges de la province de Québec. En un mot le gouvernement se pose comme défenseur de la constitution, de l'ordre établi, de la paix publique, de l'accord entre les religions et entre les races, sans lequel l'existence de la confédération serait impossible.

Cette décision virile a eu immédiatement un grand et salutaire effet, qui montre combien les solutions nettes ont de prix en matières poltiques. Aussitôt que la décision du gouvernement a été connue comme inébranlable, tout le monde s'est discipliné, et Sir John A. Macdonald a pu constater, que le nombre de ceux qui refuseraient de s'associer la politique de la tolérance et du bon sens était presque infinitésimal.

En face du gouvernement, l'opposition parait incertaine. Elle ne soutiendra pas le désaveu. Elle votera contre. Elle y est tenue à la fois par ses déclarations en faveur de l'autonomie des provinces, et par l'importance de l'élément catholique dans la représentation du parti libéral.

Mais en même temps on sent que libéraux protestants voudraient bien ne pas se brouiller avec les fanatiques. Si quelques-uns de ces derniers devaient en venir à abandonner Sir John, ce serait un gros crève—cœur de n'avoir pas été en position de profiter de leur défection. Les libéraux, qui n'ont ni le fardeau ni la responsabilité du pouvoir, voudraient jouer un double rôle; satisfaire les catholiques par leur vote, et amadouer les protestants par leurs réticenses. Il en résulte pour eux, au moins jusqu'à ce jour, une situation très embarrassée dans le débat. Il doit en résulter pour nous cette conviction que les Canadiens-français se tromperaient gravement, s'ils croyaient avoir dans les libéraux des amis sincères. Ces derniers peuvent ne pas être ennemis. Ils voteront avec la province de Québec par intérêt, tant que leur intérêt le leur ordonnera. Il n'y a entre eux et nous ni lien spécial, ni lien réel, ni affinité de principes et de doctrine.

A côté de ces deux grands partis, le débat a vu surgir un petit groupe ultra protestant et ultra loyal, qui parait avoir M. Dalton McCarthy pour chef, et qui voudrait bien devenir le troisième parti.

Ce groupe a pris visiblement modèle sur les vieilles campagnes de Brown. Il s'appuie sur le fanatisme. Son programme qu'il expose carrément ne tend à rien moins qu'à nous ramener à l'intolérance du temps d'Elizabeth; et la politique qu'il préconise à l'égard des Canadiens-Français, est tout simplement celle qui a été pratiquée à l'égard de l'Irlande sous Cromwell et sous Guillaume III, sauf peut-être à y introduire vis-à-vis des personnes les atténuations que comportent les notions d'humanité de notre temps.

Il suffit de lire le discours de M. Dalton MacCarthy pour se rendre compte que ce qu'il refuse aux Canadiens-Français, c'est ni plus ni moins que le droit d'être catholiques et le droit de diriger leur gouvernement d'après des principes qui ne seraient pas strictement ceux d'un vieil anglais d'avant le règne de Guillaume IV.

Il leur refuse le droit d'être catholiques puisqu'il leur dénie en termes positifs le droit de reconnaître la suprématie du Pape. et puisqu'il va jusqu'à refuser au Pape le droit d'intervenir dans la division des diocèses et les nominations des évêques. A ce titre, les Canadiens-Français pourraient bien avoir le privilège de pratiquer une hérésie à eux, qui ne serait ni le culte anglican ni le presbytérianisme, et qui se rapprocherait davantage de la constitution civile du clergé, telle que la révolution française a essayé de l'établir en 1791. Mais il est clair qu'il ne leur serait plus permis d'être catholiques puisqu'il n'y a pas de catholicisme sans le Pape.

Les hommes qui professent ces doctrines de guerre civile, sont-ils sincères? Croient-ils réellement à la possibilité de les mettre en pratique? Croient ils réellement à la possibilité de ramener aux doctrines de l'intolérance du seizième siècle une majorité de protestants sensés? Ou bien cherchent ils simplement à se mettre en évidence et à faire du capital politique, sans croire eux-mêmes à leur programme? Nous inclinerions volontiers pour la seconde hypothèse. Mais ils n'en font pas moins beaucoup de bruit et beaucoup de mal; ils sèment dans la population des ferments de discorde et de haine. Ce ne sont pas des campagnes de ce genre qui hâteront la fusion des races et qui serviront les intérêts politiques et moraux du Dominion.

Le *Star* se dit en mesure d'annoncer que l'hon. M. Taillon, chef de l'opposition à l'Assemblée législative de Québec, doit instituer prochainement une action en dommages pour libelle contre l'*Electeur* de Québec, à cause des récentes accusations portées contre les membres de l'administration Ross-Taillon par ce journal.

L'objet de cette poursuite, ajoute le *Star*, est de permettre à M. Taillon et à ses collègues d'apporter la preuve que la chambre ne leur a point permis de produire devant le comité d'enquête.

L'action, selon toutes les probabilités, sera instituée à Montréal.

Il paraît que l'immigration au Canada est contrariée, depuis quelque temps, par les efforts qui sont faits par le gouvernement de la République Argentine pour entraîner dans l'Amérique du sud les émigrants anglais.

On pense qu'il en résultera à l'ouverture de la navigation une diminution assez sensible dans le nombre des settlers qui se dirigeront vers le Canada.

Le *Mail* examine le moyen de sortir de la situation présente et de mettre fin aux empiètements de l'Eglise dans la province de Québec.

Il déclare nettement qu'il faudra nécessairement que l'une des deux races se soumette ou abandonnant son drapeau, sa langue et ses institutions, et il en conclut qu'il sera nécessaire de réviser l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, "cette œuvre imaginée par Cartier et par le clergé de l'égl se catholique dans l'intérêt de l'église de Rome."

Voilà qui va bien, et l'on sait au moins à quoi s'en tenir. Le programme du *Mail* et de ses amis peut se résumer d'un mot. C'est purement et simplement la persécution des catholiques, avec l'anéantissement des Canadiens-français comme but, et l'*union législative* comme moyen.

Fort heureusement il y a loin de la parole aux actes, et le *Mail* n'est pas encore une puissance dans l'Etat.

JOHN BRIGHT

M. John Bright, qui est mort à Londres, ce matin à 8 heures et demie, restera comme une des figures les plus remarquables de l'Angleterre contemporaine. C'était un économiste distingué et un orateur de premier ordre.

M. Bright est né le 16 novembre 1811, et avait par conséquent complété sa soixante et dix-septième année. Moins favorisé que les grands hommes d'Etat d'Angleterre, M. Bright n'a pas eu l'avantage de faire un cours universitaire, et les connaissances qu'il a acquises dans sa jeunesse ont été obtenues dans les institutions publiques de Rochdale, où l'on donnait aux jeunes gens une éducation élémentaire. Mais son amour de l'étude et du travail lui permit d'acquérir de grandes connaissances et il continua à se perfectionner chaque année par des études sérieuses et utiles.

Il devint familier avec les classiques anglais dès qu'il commença à en apprécier les mérites. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer le riche vocabulaire de sa langue maternelle et ses discours fameux par leur force et leur beauté littéraire. Comme orateur d'un langage pur, M Bright avait peu d'émules au parlement et ailleurs.

A un âge relativement jeune, M. Bright s'occupa de l'industrie de coton, avec son père, Jacob Bright. Peu après, il se mêla aux sociétés de l'endroit qui travaillaient aux réformes sur la politique et la tempérance.

Il acquit bientôt la réputation d'orateur distingué. Il prit une part active à l'agitation qui eut pour résultat l'adoption du Reform Bill en 1832, pendant l'administration du comte Grey, et après avoir travaillé énergiquement dans la Anti-Corn Law League, en 1839, à l'âge de 28 ans, il s'éleva bientôt à un rang éminent parmi les partisans du libre échange. Il devint l'ami intime de Richard Cobden. On peut se faire une idée de leur attachement par ces paroles mémorables prononcées par M. Bright en Chambre, après la mort de Cobden: "Après vingt ans d'une amitié et presque fraternelle, je savais à peine combien je l'aimais, il fallait que je m'aperçus que je l'avais perdu,"

Ses talents le désignaient pour la vie publique. En 1843, il se présenta dans le comté de Durham contre lord Dungannone, mais il fut défait. Cependant il fut élu dans cette division aux élections suivantes, et il a continué de représenter Durham jusqu'en 1848, où il a été élu pour Manchester. Aux élections générales de 1856 il fut battu, à cause de son opposition contre les idées belliqueuses de lord Palmerston; mais il ne tarda pas à être réélu à Birmingham. En 1868, quand M. Gladstone forma sa première administration, il choisit M. Bright pour le poste de président de la chambre de commerce. M. Bright fut le premier *quaker* qui ait fait partie du conseil privé d'Angleterre. En 1870, il se retira pour cause de santé; il se rétablit bientôt et en 1873 il entra de nouveau dans l'administration de M. Gladstone, comme chancelier du duché de Lancastre, et resta en fonction jusqu'à la défaite du gouvernement aux élections générales de 1874.

Après la défaite du gouvernement de lord Beaconsfield, en 1880, M. John Bright accepta encore la position de chancelier du duché de Lancastre, mais lorsque le bombardement d'Alexandrie fut ordonné par le gouvernement, il résigna sa position, parcequ'il considérait cet acte de piraterie comme une "violation de la loi morale."

Dans ces dernières années Bright s'était mis en contradiction avec ses amis et avec tout son passé politique en se séparant de M. Gladstone sur la question du *Home Rule*. Mais cette erreur d'un vieillard, qui n'était déjà plus lui-même, lui est déjà pardonnée et ne comptera pas dans l'histoire de sa vie, à l'encontre des grands services qu'il a rendus et de la vigueur généreuse avec laquelle il a soutenu toutes les causes populaires.

Dans les différentes luttes qu'il a eu à soutenir, il a toujours joui d'une grande popularité; par ses relations d'affaires, il était directement en contact avec six à sept mille ouvriers, et son talent oratoire qui n'a peut-être pas été surpassé depuis un demi-siècle, sa fidélité aux principes libéraux, la haute considération dont il jouissait en Angleterre et à l'étranger, l'intérêt tout particulier qu'il a toujours pris à l'amélioration de la condition des classes laborieuses, tout ce qui peut en un mot ajouter à la popularité d'un candidat, se réunissaient pour lui assurer la victoire

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le *Free Press* continue l'évolution que nous avons déjà signalée, et reproche au gouvernement fédéral, d'après la pure doctrine de M. Edgar, d'avoir donné son approbation au bill des Jésuites en ne le désavouant pas.

On sait que d'après la première théorie du *Globe*, reprise maintenant par le *Free Press*, le parti libéral est tenu par ses principes à ne pas désavouer le bill, tandis que le gouvernement devait au contraire le désavouer.

Il y a des gens qui appellent cela de la politique!

∴

On lit dans la *Patrie*:

Le *Star* est, par excellence, le journal dans le mouvement, chacun sait cela. Les nouvelles, il les a avant que les personnes ne les soupçonnent même.

Ainsi, hier au soir, le *Star* a raconté longuement, sur les révélations *d'un intime*, tous les travaux que l'hon. M. Mercier a accomplis à Toronto, il a dévoilé les secrets qu'il avait exposés à M. Mowat et les machinations qu'il avait combinées avec le *Globe*.

C'était merveilleux de vraisemblance.

Le seul malheur, c'est que pendant tout ce temps, M. Mercier, parti vendredi soir de Montréal, était tranquilement à New-York et que le *World* de dimanche matin avait déjà annoncé son inscription à l'Abbermale parmi les arrivées de personnages distingués.

∴

La *Minerve* dit avec beaucoup de raison qu'en amenant la discussion sur le bill des Jésuites, leurs ennemis leur préparent "le plus grand triomphe qu'ils aient pu ambitionner.

"Il est bien vrai, ajoute-t-elle, que le vote portera sur la constitutionnalité de l'acte, point sur lequel sir John Macdonald, sir John Thompson et l'honorable M. Blake sont parfaitement d'accord; mais le public n'en viendra pas moins à la conclusion que les Jésuites ont eu les honneurs de la journée, *Salutem ex inimicis nostris!*"

∴

Le *Canadien* dit à propos de Coquelin, que le célèbre acteur français est allé jouer à Toronto dans un bien mauvais moment.

Comme il était facile de le prévoir, Coquelin a joué à Toronto devant des fauteuils vides.

Nous ne pouvons aller jusqu'à dire qu'il l'a mérité, mais la chose ne lui serait pas arrivée s'il avait choisi Québec au lieu de Toronto.

Pauvre Coquelin! Pauvre Québec!

Le Bill des Jesuites

(Suite de la première page)

Il dit que par cette législation la province de Québec se donne un caractère qui n'est pas en harmonie avec celui que doit posséder une province soumise à la juridiction de la couronne d'Angleterre. La province d'Ontario a raison de s'agiter et de protester contre les tendances de la province de Québec. Il termine en disant que le gouvernement ne peut méconnaître toutes les pétitions qui lui sont adressées demandant le désaveu, et que s'il ne l'accorde pas l'agitation n'en cessera pas pour cela. Elle va se continuer en dehors du parlement, aux prochaines élections et les vrais amis du pays ne cesseront de s'opposer aux empiètements des Jésuites.

Sir John Thompson

Sir John Thompson commence son discours par répondre au reproche porté par M. McCarthy que le gouvernement n'osait pas défendre sa politique. Il explique que le gouvernément était dans son droit d'attendre pour s'expliquer, que le principal avocat du désaveu, M. McCarthy, eût fait connaître les accusations qu'il avait à porter et la position qu'il entendait prendre contre le gouvernement.

D'ailleurs les accusations portées par MM. O'Brien, Barron, et Wallance avaient été très bien refutées par MM. Rykert et Colby, et le gouvernement trouvait sa position excellente. Prenant en considération les talents et la science de jurisconsulte de M. McCarthy, le gouvernement pouvait croire que celui-ci apporterait quelques arguments nouveaux, mais il est obligé de dire que la position du gouvernement, depuis le discours de M. McCarthy, est plus forte que jamais, car ce discours qui a duré trois heures ne contient pas un point de droit nouveau, et qui n'ait pas déjà été maintes fois refuté.

Ainsi qui s'opposent à une loi parce qu'elle est inconstitutionnelle devraient demander justice aux tribunaux. Le *Law Journal* et le *Law Times* prétendent que parce qu'une loi est inconstitutionnelle, elle doit être désavouée; et la loi des jésuites est regardée par ces journaux comme *ultra vires*, parce qu'il est question du Pape, qui est une puissance étrangère.

En reclamant le désaveu de cette loi on se base uniquement sur le préambule. On n'a jamais encore entendu parler de chose pareille. C'est une objection triviale technique. Il serait mieux peut-être d'arrêter ici, mais en vue du fait qu'on est remonté à la législation d'il y a 300 ans, il devient nécessaire de répondre brievement à cet argument.

Ainsi dans la circonstance actuelle le pape n'agit que comme arbitre et sa position est bien différente de celle qu'il occupait au temps d'Elizabeth, le Saint-Siège et l'Angleterre étaient alors en guerre ouverte. L'argent est voté indépendamment du Pape, mais il a le privilège d'en faire la répartition. Dans le traité de Paris, on reconnaît implicitement le droit qu'a le Pape de diriger les catholiques du Canada pourvu que ceux ci ne violent pas les lois de la Grande-Bretagne. D'ailleurs l'Angleterre n'a pas lieu de se plaindre de l'action du Pape, qui a été en grande partie cause de la pacification à peu près complète de l'Irlande.

Il y a 76 ans, l'évêque de Québec fut reconnu par l'Etat: le clergé avait le droit de percevoir les dîmes Cependant, malgré cela, on prétend que l'acte de suprématie est en vigueur ici. En 1817, l'évêque de Québec était appelé à faire partie du Conseil Législatif: peu après l'évêque de Québec et ses successeurs nommés par le Pape étaient solennellemet incorporés par lettres patentes; vers le même temps, on incorpoaait, après avoir consulté l'Angleterre, un collège catholique dans l'île du Prince Edouard. Et, cependant, un siècle après, on vient nous dire que nous somme sous le coup de la législation d'il y a 300 ans et qu'une telle législation ne saurait être revoquée.

On dit qu'accorder cet argent à un corps d'instituteurs, c'est doter une Eglise et la reconnaître comme église d'Etat, malgré le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Autant vaudrait dire qu'il est illégal d'avantager un hôpital, autant vaudrait prétendre que, du moment qu'une institution a un caractère religieux, il est inconstitutionnel de lui accorder une subvention.

Maintenant M. McCarthy nous demande de désavouer la loi parcequ'en 1874 la *Quarterly Review* a publié un article contre les Jésuites.

C'est une bien pauvre raison et surtout bien insuffisante. Supposons qu'en ma qualité de ministre de la justice j'eusse conseillé à Son Excellence de désavouer le bill des Jésuites parce que la *Quarterly Review* a publié des articles contre les Jésuites. Son Excellence aurait pu me demander, comme on l'a demandé à M. McCarthy, quel était l'auteur de l'article, et pas plus que M. McCarthy, je n'aurais pu lui répondre.

Son Excellence aurait pu me demander aussi si ces articles de *Quarterly Review* n'avaient pas été refutés, et j'aurais été obligé de lui répondre, qu'en effet ces articles ont été refutés dans une revue très bien écrite, le *Month*, publiée à Londres. Vraiment, j'aurais eu une bien mauvaise cause en mains pour obtenir le désaveu de Son Excellence, si je n'avais eu à offrir à Son Excellence d'autres raisons que celles alléguées ce soir par M. McCarthy.

M. McNeil succède à M. Thompson. Il nie qu'en attaquant les jésuites, il attaque l'Eglise catholique, mais que les laïques eux mêmes leur sont hostiles. Le Canada est un Etat protestant et la majorité protestante doit s'insurger contre les agressions des catholiques de Québec. Les catholiques veulent bannir la bible des écoles et de fait ils ont réussi dans bien des cas.

Il votera pour la motion de M. O'Brien, non pas pour censurer le gouvernement dont il approuve la politique et qui n'est pas tout à fait responsable dans la circonstance actuelle, mais parce qu'il croit que le pape ne devrait pas se mêler de nos affaires et aussi parce que les jésuites sont une société agressive et dangereuse.

M. MILLS propose l'ajournement du débat.

A 11.50 heures la chambre s'ajourne.

CHEAPSIDE

Veuillez, s'il vous plait, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID

La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS
PHOTOGRAPHIES
—EN—
COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe
AU STUDIO DE
PITTAWAY & JARVIS
117 RUE SPARKS
Téléphone 361

REMEDE DE PINUS
Pour les Hémorroïdes

L'ONGUENT PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRE PINUS—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède le et prévent frères.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boites séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

—:o:—

—PREPARE PAR—
Pinus Medical Co.,
Ottawa, Ontario.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire
Reparer vos Balances
—ou—
INSPECTER vos POIDS
Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Scean.x, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

Avis aux Amateurs de Sport

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE
334 Rue Wellington 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

E. A. LEPROHON
ARCHITECTE
BUREAU: VICTORIA CHAMBERS
2ème étage, chambre No 9.
Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

Hotel - Riendeau
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.
On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

Walker, McLean & Blanchet.
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H. Walker. D. G. McLean. G.A. Blanchet.

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU: —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.,
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.,
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union. D. LEB, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION

7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous. "
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 506 to 511 S. Canal St., Chicago, Ill.